



Taxe d'habitation et de télévision

Par **zabel**, le **21/01/2009** à **16:22**

Bonjour,

Mon fils âgé de 20 ans vient de recevoir du trésor public une demande de règlement de taxe d'habitation et de taxe de télévision. Il est sans emploi et sans ressources, il ne perçoit pas le RMI puisqu'il a moins de 25 ans. L'appartement qu'il habite est à son nom. Je précise qu'il est rattaché à mon foyer fiscal et que je paie ma taxe de télévision. Je l'aide pour se nourrir et payer son loyer. On lui demande plus de 600 € qu'il ne peut absolument pas régler et moi non plus. Que faire?

Par **simcity60**, le **27/01/2009** à **23:52**

Si le Trésor Public a adressé un paiement de TH à votre fils, c'est qu'il a dû se déclarer comme locataire ou peut-être l'avez déclaré comme locataire de votre second logement... Le Trésor Public n'invente pas de redevables...

Par **timati**, le **28/01/2009** à **10:50**

Bonjour,

Il faut que vous contactiez les impôts et leur demandiez un formulaire de demande de dégrèvement.